

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal
DU 21 FEVRIER 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, LE VINGT ET UN FEVRIER à 18h30 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de MME. Nathalie PLAZA, Maire.

Etaient présents : MM.; Ivan ETINAULT ; Xavier BOUREL ; Louis-Arnaud L'HERBIER ; Mmes Monique PINEL ; Nelly LEDRU ; Brigitte ALBERT ; Anne-Marie DELABRE.

Etait absent: Franck DENIS,

Pouvoirs :

Mme Monique PINEL a été nommée Secrétaire.

Ordre du jour :

- Réaffectation des commissions de M. Daniel Darret suite à son décès.
- Nomination d'un suppléant au syndicat SIRE 2- Information de la nomination.
- Désencombrement du pont d'Arcole.
- Contrat de prestation décoration du sapin de Noël.
- Date de l'arbre de Noël 2018.
- Point sur l'implantation du pylône TDF.
- Remboursement de 2 paniers offerts aux anciens.
- Remboursement de frais suite formation de Lydie Corbin (secrétaire).
- Renouvellement de la Convention de déneigement avec M. Duguay.
- Achat du logiciel de remplacement d'E.Formul.
- Renouvellement de la convention avec SNA pour la prise en charge de la part parent du transport scolaire.
- Informations diverses.
- Questions diverses

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2018.

REAFFECTATION DES COMMISSIONS DE M. DANIEL DARRET
SUITE A SON DECES

Délibération 2018-02

Propositions :

- **Syndicat de voirie du canton de Pacy sur Eure** : Nathalie PLAZA (titulaire).
- **SIEGE** : Xavier BOUREL (titulaire)
- **Finances communales** : Nelly LEDRU

Le Conseil APPROUVE,

A l'unanimité les propositions ci-dessus.

NOMINATION D'UN SUPPLEANT AU SYNDICAT SIRE2

Délibération 2018-03

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un suppléant par commune représentant SNA au syndicat intercommunal de la rivière d'Eure (SIRE2).

Proposition :

- **Mme Monique PINEL**

Le Conseil APPROUVE,

A l'unanimité la proposition ci-dessus.

DESENCOMBREMMENT DU PONT D'ARCOLE

Délibération 2018-04

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la tempête de janvier a provoqué de nombreux dégâts sur les arbres situés aux abords du pont d'Arcole et que l'accumulation des branchages sous les arches du pont bloque le passage de l'eau.

Elle explique que selon les dispositions du SIRE2, chargé de l'entretien de la rivière, les communes concernées ont à leur charge à tour de rôle le coût de ce nettoyage et c'est cette fois à la commune de Merey de payer ces frais.

Elle présente le devis de l'entreprise Thierry CAUCHOIS qui s'élève à 900 € TTC.

Le Conseil Municipal, **DECIDE :**

A l'unanimité de faire désencombrer le Pont d'Arcole aux frais de la commune et autorise Mme le maire à signer tout document s'y rapportant.

CONTRAT DE PRESTATION POUR LA DECORATION DU SAPIN DE NOEL

Délibération 201-05

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise SARL LUNYX qui a décoré le sapin de Noël en 2017 et dont la prestation a satisfait grand nombre des administrés propose de signer un contrat d'engagement pour quatre ans.

Elle présente le contrat qui propose la pose vers le 15 décembre et la dépose le 2 janvier (contrat en annexe).

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** :

Mme le Maire à signer le contrat de prestation d'une durée de 4 ans avec l'entreprise LUNYX à conditions que la dépose ait lieu vers le 15 janvier et non le 2.

REMBOURSEMENT DES FRAIS ANNEXES A LA FORMATION DE
LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Délibération 2018-06

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie, Lydie Corbin, a suivi une formation sur le logiciel d'urbanisme SIG à la mairie de Vernon le 14 février 2018 et que cela a engagé des frais annexes tels que le transport, le parcmètre et le repas.

Elle propose à l'assemblée de lui rembourser ces frais comme suit :

- **Transport** : Merey / Vernon – Vernon / Merey : 20.4 km X 0.568 (valeur selon barème droit et finances 2018). **Soit : 23 € A/R**
- **Parcmètre** : **4,20 €**
- **Repas** : **12.90 €**

Total des frais engagés : 23 +4.20 + 12.90 = 40.10 €

Le Conseil Municipal, **DECIDE** :

A l'unanimité d'accorder à Mme Corbin le remboursement des frais occasionnés par sa formation.

ACHAT DU LOGICIEL FORMULAIRES ADMINISTRATIFS EN
REPLACEMENT DE E-FORMULE

Délibération 2018-07

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que notre prestataire informatique, JVS MARISTEM a mis fin à la maintenance sur le logiciel E-Formule devenu obsolète. De ce fait, il est nécessaire de le remplacer par le logiciel « Formulaires administratifs ».

Elle présente le devis à l'assemblée :

Logiciel et redevance annuelle : **290.40 € TTC**

Mise en œuvre : **102 € TTC**

Hébergement : **108 € TTC**

Elle propose d'inscrire ces sommes au budget 2018 aux articles suivants :

- **Section d'investissement, Article 2051 : 102 €**
- **Section de fonctionnement, article 611 : 398.40 €**

Le Conseil Municipal, **DECIDE** :

A l'unanimité d'acheter le logiciel « formulaires administratifs » auprès de la société JVS MAIRISTEM et d'inscrire au budget 2018 les sommes ci-dessus mentionnées.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC SNA POUR LA
PRISE EN CHARGE DE LA PART PARENTS DU TRANSPORT
SCOLAIRE

Délibération 2018-08

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la convention signée l'an passé arrive à son terme et propose de la renouveler.

Elle présente les 3 possibilités de prise en charge proposées par SNA, soit :

- **OPTION 1** : Pas de prise en charge par les communes
- **OPTION 2** : Prise en charge totale ou partielle sans acceptation que les familles fassent l'avance du règlement.
- **OPTION 3** : Prise en charge totale ou partielle avec acceptation que les familles fassent l'avance du règlement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **DECIDE** :

A l'unanimité de renouveler la convention avec SNA et opte pour l'option 2.

Il autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REMBOURSEMENT DE 2 PANIERS GARNIS POUR LES ANCIENS

Délibération 2018-09

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a acheté à ses frais deux paniers garnis chez FABATHEA à Pacy sur Eure, épicerie fine dans laquelle la commune n'a pas ouvert de compte, pour deux personnes âgées de la commune n'ont pas pu venir au repas des anciens faute de mobilité, l'une étant en maison de repos et l'autre en fauteuil roulant. Elle demande à l'assemblée si elle est d'accord pour que la commune lui rembourse cet achat.

Elle présente la facture qui s'élève à 85 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **DECIDE** :

A l'unanimité de rembourser à Mme Nathalie Plaza le montant de l'achat de ces deux paniers garnis.

AUTRES POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION

Point sur l'implantation du pylône TDF

Madame le maire précise qu'elle a été contrainte d'émettre un avis favorable sur le Certificat d'Urbanisme déposé par TDF pour l'implantation d'un Pylône. Elle explique qu'elle a contacté l'opérateur FREE qui selon TDF les avait mandaté mais que FREE a démenti.

Date de l'arbre de Noël 2018

Le conseil décide de fixer la date de l'arbre de Noël au 8 décembre.

Renouvellement de la convention de déneigement

Etant donné le manque de disponibilité de Monsieur Duguay avec lequel une convention avait été signée l'an passé, le Conseil décide de demander au syndicat de voirie s'il y a une autre solution possible.

Mme Delabre se propose pour demander à Monsieur Rello, cultivateur à Meray, s'il serait intéressé pour effectuer le déneigement.

La Signature d'une convention est donc remise à un prochain conseil.

DIVERS

Réfection du Monument aux Morts

Madame le Maire propose de restaurer le Monument aux Morts en vue du centenaire de l'Armistice.

Le conseil y est favorable.

Une Députée à Merey

Madame PLAZA revient sur la venue de Madame Séverine GIPSON à Merey. Elle explique que la conversation a surtout été centrée sur la ligne LNPN et la désertification médicale.

Dépotoir au Poteau du Roi

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'entreprise « Esprit Jardin » pour faire nettoyer le dépotoir situé au poteau de Roi. Le Conseil y est favorable.

Trous dans les chemins

Madame Anne-Marie DELABRE signale que des trous qui auraient dû être rebouchés par les organisateurs du Rallye Pleines et Vallées ne l'ont pas été dans certains chemins. Madame le Maire en prend note et indique qu'elle se chargera de rappeler les organisateurs à ce sujet.

Commission DRN à SNA

Madame le Maire explique qu'elle a assisté à La commission Développement Ressources Naturelles (DRN) et en a profité pour signaler que certaines personnes de la commune avaient versé 350 € à SNA pour l'étude de la réhabilitation de leur fosse septique il y a de cela plusieurs années.

Suite à cette intervention, Seine Normandie Agglomération va étudier la situation de ces personnes.

Miroir sur la Départementale

Madame le Maire explique que à la demande de certains habitants, elle a consulté l'agence Routière afin d'avoir leur avis sur la faisabilité pour la pose d'un miroir sur la départementale au carrefour du Haut La blonde. Elle détaille les nombreuses contraintes exposées par L'agence Routière.

Cette proposition ne satisfaisant pas l'ensemble du Conseil, l'assemblée décide de ne pas donner suite à cette demande.

Madame le Maire indique que ce projet peut être envisageable et est à étudier.